

produit le mouvement du camphre sur l'eau, sont identiques.

Les liquides aqueux, dont M. Dutrochet a fait usage, ont été, outre l'eau pure, diverses solutions alcalines, acides ou salines. Les vases de verre sont ceux dont il s'est servi de préférence. Cependant il a opéré dans un assez grand nombre de cas avec des vases métalliques et des vases de terre cuite, de bois naturel ou vernis, de cire, etc. M. Dutrochet annonce qu'il exposera successivement ces diverses expériences dont il a indiqué les principaux résultats, dans un paquet cacheté que l'Académie a reçu en dépôt, le 1er novembre dernier.

L'INSTITUT:

QUÉBEC, SAMEDI. 20 MARS 1841.

A FEW OBSERVATIONS ON THE IMPORTANCE OF AIMING AT THE ESTABLISHMENT OF SOME GENERAL SYSTEM OF EDUCATION IN CANADA AT THIS TIME 1841.—
(Quelques observations sur l'importance de chercher à établir un système général d'éducation en Canada, à l'époque actuelle, 1841.)

Tel est le titre d'un mémoire que le Révd. Dr. WILKIE a lu à la Société Littéraire & Historique, dans la séance du 20 du mois dernier, sur le sujet si essentiel de l'éducation. Le manque d'espace nous empêche de le publier en entier; mais nous profiterons de l'obligeance de l'auteur qui a bien voulu nous communiquer son manuscrit, pour faire part de ses vues à nos lecteurs; et à ces extraits nous joindrons les remarques qu'ils ont pu nous suggérer.

Il y a peu de pays où la munificence individuelle a fait plus, et où la Législature a moins bien su employer ses octrois libéraux pour l'éducation qu'en Canada. Cependant, cette simultanéité de la sollicitude particulière et publique pour l'instruction de la jeunesse, est un fait qui démontre clairement qu'elle est désirée vivement par tout le monde. Depuis quelques années, de simples individus, surtout dans l'ordre du clergé catholique, ont fondé et établi des collèges et des maisons d'éducation qui font autant d'honneur à leur patriotisme éclairé que le bien qui en résulte pour le pays sera grand et durable. Feu Monseigneur l'Evêque Plessis a le premier donné l'exemple par sa fondation du collège de Nicolet, et de plusieurs écoles élémentaires à Québec qui subsistent encore. Le collège de St. Hyacinthe et ceux de Ste. Anne et de Chambly ont été successivement fondés depuis par les Révérends M. M. Mignault, Girouard et Painchaud, qui y ont sacrifié toute leur fortune. Québec a été témoin des travaux et des sacrifices du vénérable M. Perrault, qui a établi et soutenu en partie à ses frais deux écoles pour les enfants des deux sexes. Tous ces établissements sont dus à des efforts individuels, aidés ensuite par la Législature. A l'exception des écoles de M. Perrault fermées faute de moyens, ils sont tous parfaitement conduits et l'on peut les compter parmi les meilleures institutions collégiales qu'il y ait en Canada.

Il n'est peut-être pas hors de propos de mentionner ici l'école des frères de la doctrine chrétienne établie à Montréal, et fréquentée par un nombre considérable d'enfants. Leur système d'enseignement a été apprécié en Europe par des personnes compétentes. Voici à ce sujet quelques paroles de M. V. Cousin, qui en sont un témoignage. « M. L'Ange... convenait qu'il avait vu (en France) des écoles des frères de la doctrine chrétienne très bien tenues, et donnant d'excellents résultats à l'aide de l'enseignement simultané. Il était assez curieux d'entendre à Amsterdam un catholique (M. Schreuder) un ministre protestant, un quaker et un philosophe s'accordant à faire l'éloge de ces pauvres frères qui, sans bruit, font tant de bien. » M. L'Ange, prédicateur de l'Eglise Wallonne, était l'inspecteur des écoles du district d'Amsterdam.

Les travaux et les octrois d'argent considérables de la Législature pour l'instruction de la jeunesse, ont été dirigés et employés d'après un système tel que la Législature tombant, tout est tombé avec elle. De l'aveu de personnes impartiales, il est resté peu de chose des sacrifices immenses que la chambre d'assemblée a faits; le système adopté par elle ne s'est pas maintenu, parce qu'il n'était fondé que sur des octrois éphémères qui lui étaient toute stabilité. Il n'a pu prendre racine, et il s'est écroulé devant les résolutions négatives de M. McGill en 1836, tandis que les institutions fondées par des simples particuliers, ont acquis de la permanence. Cette différence dans le sort d'établissements dont, les uns formés par une haute autorité constituée, semblaient avoir une longue durée, et les autres, par des individus, paraissaient si faibles à leur naissance, prouve, il faut l'avouer, le vice capital du système. Nous ne voulons pas accuser l'assemblée de mauvais vouloir; cette pensée est loin, bien loin, de nous; nous sommes profondément convaincu du contraire. D'ailleurs, les faits ne viennent-ils pas à l'appui de cette conviction? Elle a accordé pour l'éducation depuis 1829 à venir jusqu'en 1835 inclusivement, l'énorme somme de £175000 environ. Dans la seule année 1832, elle a voté pour les écoles élémentaires et les autres établissements d'éducation, collèges, &c. la somme de trente deux mille quatre cent soixante et dix louis. Ces allocations sont une preuve irrécusable de son désir ardent de propager les bienfaits de l'instruction. Mais malheureusement les nombreuses affaires et les circonstances des temps l'ont empêché de porter une attention continue et non partagée sur ce sujet important, et le système s'en est cruellement ressenti. Il faut espérer que l'avenir viendra en aide du passé et que l'on pourra élever un édifice capable de résister aux maux des temps, et que nos enfants trouveront toujours, quoiqu'il arrive, le maître d'école à son poste, respecté et protégé par tous les partis. En attendant, tout citoyen éclairé et ami de son pays doit appeler de tous ses vœux la réalisation de ce projet, indiquer les obstacles qui s'y opposent, et les moyens nécessaires pour les surmonter et parvenir au but désiré. C'est ce que s'est proposé en partie l'auteur du mémoire que nous avons sous les yeux.

Après quelques remarques préliminaires sur l'importance de l'éducation, le savant Dr. qui tient lui-même une des meilleures écoles de la ville, et qui est par conséquent juge compétent sur cette matière, déclare qu'il doit s'écarter un quart de siècle avant que la Société retire les fruits des sacrifices qu'elle fait pour l'éducation, mais il ajoute que ceux qui croyaient il y a cinquante ans, avoir posé les bases d'un bon système en ce pays se sont étrangement trompés. « Voilà un demi siècle d'écoulé » dit-il, « et nous n'avons point fait de progrès. »

Et pourtant chacun reconnaît la nécessité de l'éducation. L'auteur entre à cet égard dans des détails sur les diverses

* Tableau du nombre d'écoles élémentaires, du montant payé, &c. Journaux de l'Assemblée, Appendice (O. U.)

obligations que nous avons à remplir envers la Société, et qui exigent de chaque citoyen une instruction qui le mette en état de s'en acquitter. Cette partie du mémoire est très intéressante, et le lecteur nous saura gré de la reproduire ici : — « Une autre circonstance qui doit nécessairement fixer notre attention sur ce sujet, c'est la forme mixte du gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Ceux qui vivent sous un gouvernement despotique paraissent avoir peu besoin d'éducation. En effet, l'opinion la plus généralement reçue, c'est que moins ils en ont, mieux ils sont. Cependant, cette opinion est des plus fausses en autant que le bonheur individuel est concerné. Mais elle est parfaitement exacte quant à ce qui regarde leur co-opération avec le gouvernement. Le seul devoir qu'ils aient à remplir envers lui, c'est d'obéir; et l'éducation ne serait pas favorable à l'observation de ce devoir. »

« D'un autre côté, il faut indubitablement quelque instruction sous un gouvernement républicain pour préparer l'esprit et se mettre en état de remplir les nombreux emplois civils auxquels chacun à son tour est appelé sous cette constitution. Néanmoins le principe essentiel et dominant de ce gouvernement, que tous les hommes sont égaux, s'apprend facilement. Il est à peine nécessaire d'avoir de l'instruction pour le graver dans son esprit. Il s'offre spontanément à la pensée, on l'acquiert et le comprend sans effort. L'on peut observer que la raison toute puissante qui, sous cette forme de gouvernement, engage les hommes qui aiment leur pays, à travailler à la dissémination des connaissances, c'est de prévenir les maux et la confusion qui découlent si facilement de l'ébullition d'une volonté populaire mal éclairée. Ils regardent l'éducation comme un principe correctif, qui prévient le mal inséparable d'un pouvoir exercé par des hommes sans éducation. »

« Sous un gouvernement mixte, il faut un esprit plus éclairé que sous un gouvernement républicain. La variété des offices civils que le particulier a à remplir, est aussi grande; il lui faut une égale somme de lumières pour pouvoir le faire d'une manière convenable; mais une étendue d'esprit peu commune est nécessaire pour en apprécier l'excellence, découvrir les avantages innombrables qui en découlent, et pour en connaître la supériorité telle que prouvée par l'histoire des nations. L'étude des contrepois compliqués de cette constitution au moyen desquels chaque partie trouve un frein dans l'autre, demande une intelligence exercée au raisonnement. La conviction qui en résulte ne s'acquiert pas, comme celle de l'égalité primitive des hommes, comme par intuition. Elle exige de la réflexion, des recherches, des comparaisons, elle veut que l'attention se porte en même temps sur l'expérience des siècles passés, et sur le fonctionnement actuel de la constitution elle-même. C'est en vain que l'on espère de persuader quelqu'un des avantages supérieurs de ce gouvernement, si on ne met pas à sa portée les moyens d'information nécessaires, et si on n'en facilite pas l'usage à son esprit. »

La proposition que contient ce morceau est trop évidente par elle-même pour qu'il soit besoin d'y ajouter rien. M. WILKIE partant de là appuie fortement sur l'obligation imposée à la société de répandre l'éducation dans toutes les classes, et indique le système qu'il faudrait adopter en signalant les obstacles que, suivant lui, l'on n'a pu surmonter jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons pas le tems de nous étendre beaucoup sur ce point important. Notre auteur paraît attribuer la cause « qui a retardé si longtemps l'établissement d'un système d'éducation convenable... à la grande diversité d'opinions en matières religieuses. Et si nous ajoutons, dit-il, à cette grande diversité, la vive anxiété de chaque dénomination de faire modeler le système d'éducation de manière à favoriser ses propres doctrines théologiques, les difficultés deviennent vraiment presque insurmontables. »

Ici le blâme est pour toutes les dénominations sans même en excepter celle à laquelle le Révérend Dr. lui-même « a le bonheur d'appartenir. » Suivant lui, pour surmonter ces obstacles, il faut n'enseigner que les principes généraux de la religion chrétienne, parce que dit-il, « tout système d'éducation doit être basé sur la religion, et sans religion il ne peut y avoir d'éducation... Mais parce que l'enseignement des principes généraux de religion est essentiel dans toutes les écoles, doit-il s'ensuivre, que le professeur de science ou de langue doive mêler à ses leçons, tous les dogmes particuliers de sa religion? » — Si la raison et la justice gouvernaient invariablement les hommes, nous aurions déjà vu réaliser ces idées toutes sages et philanthropiques du savant Dr., mais nous craignons que l'état de notre société ne soit d'ici à longtemps un obstacle insurmontable à l'établissement d'un système d'éducation appuyé sur les bases qu'il veut lui donner. Nous comprenons facilement pourquoi la chose est facile en France, et que les ordres de M. Guizot, dont il parle, aient été suivis à cet égard. Là toutes les classes de la société, tant quant à leurs droits politiques qu'à leurs droits religieux, sont égales devant la loi. La loi accorde une égale protection à toutes, et par conséquent les craintes et les susceptibilités n'ont pas de raison d'être sur le qui-vive. Il en est de même en Allemagne et dans la Hollande. Voici ce que M. Vanden Ende, Inspecteur de l'instruction primaire de ce dernier pays répondait à M. V. Cousin : — « Oui, les écoles primaires doivent être en général chrétiennes, mais ni protestantes ni catholiques... Une école du peuple est pour le peuple tout entier... L'école doit être chrétienne, il le faut absolument... Je n'approuverais point que le maître d'école fit aucun enseignement religieux dogmatique... Vous êtes en Hollande où l'esprit chrétien est très répandu, et où en même tems une grande tolérance existe depuis des siècles entre les diverses communions. »

M. Cousin fait les remarques suivantes à ce sujet : — « La tolérance la plus parfaite doit applaudir à un système qui habitude toutes les opinions religieuses à s'accorder de bonne heure dans les vérités générales communes à tous les cultes, c'est une précieuse semence de concorde à déposer dans l'âme des enfants... Il est vrai que cette pratique tolérante suppose un pays de tolérance. En Irlande, elle paraît avoir échoué, et j'y m'étais permis de le prédire à mes amis d'Angleterre et d'Ecosse. »

Si elle a échoué en Irlande, elle courait le risque d'éprouver le même sort en Canada. Pour qu'un système d'éducation tel que celui que propose M. WILKIE pût réussir, il faudrait que toutes les sectes religieuses fussent assurées d'une égale protection de la part du gouvernement, et nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que les difficultés survenues au sujet du Séminaire de Montréal, et l'établissement des rectories du Haut-Canada, sont de nature à ébranler cette assurance aux yeux des gens susceptibles en matière de foi... On peut citer au sujet de ce rapport que M. J. Neilson fit en Février 1832, à la Chambre au sujet des biens des Jésuites, dans lequel se trouve le passage suivant qui a trait à l'acte passé en 1801, pour l'établissement d'écoles gratuites : — « La composition projetée du bureau des syndics, et la majorité prépondérante qui devait être donnée aux ministres et aux membres d'une seule croyance religieuse... en firent un corps nullement propre à présider à l'éducation générale du

pays. » — Et en effet, le but de la loi fut entièrement manqué. — Cependant, il faut espérer que le nombre des hommes sages et modérés comme l'auteur que nous avons analysé, s'accroîtra à mesure que les intérêts bien entendus de la société seront mieux connus, et son mémoire que nous aimerions à voir publier, est de nature à amener ce résultat si désirable, et à faire réfléchir le gouvernement sur la voie la plus convenable qu'il doit suivre pour rassurer toutes les croyances et engager chacun à porter la main à l'exécution de ce plan. Nous croyons devoir mentionner cela parce que le Dr. WILKIE est lui-même un ministre de l'Eglise Anglicane, et que ses vues s'accordent sur ce sujet, nous en sommes persuadés, avec celles des membres du clergé de la religion Catholique à laquelle nous appartenons.

Nous aurions voulu faire de plus nombreux extraits de l'ouvrage de notre auteur, mais nous avons prolongé déjà peut-être au-delà des bornes de notre Journal, cet article dans lequel nous n'avons pu faire qu'en signaler les points les plus saillants. Cependant l'importance de la question est telle que ce simple aperçu doit fixer l'attention de tous ceux qui aiment leur pays, et particulièrement celle du Gouvernement et de la Législature, dont le devoir est de s'occuper incontinent de la grande mesure de l'éducation — la première et la plus pressante de toutes celles sur lesquelles ils sont appelés à porter leur attention.

— On lit dans le Commerce :

« Il y a à Paris, dans ce moment, de merveilleuses séances qui attirent un grand nombre de curieux, ce sont celles du docteur Baudens, le fameux opérateur du strabisme. Tous les dimanches, dans sa maison de la rue Neuve-de-Luxembourg, M. Baudens veut bien permettre à un certain nombre d'élus d'assister aux opérations qu'il fait gratuitement et qui tiennent du prodige. Personne n'est plus que le docteur Baudens homme aimable et de bonne compagnie. Au lieu de puiser dans un profond savoir la rudesse et la brusquerie qu'on remarque chez quelques-uns de ses confrères, M. Baudens sait aller à la science les manières affables qui la font chérir des gens du monde. »

Voici, à l'occasion du strabisme, une petite anecdote arrivée dans le cercle où nous vivons, et qui prouve que les meilleures choses peuvent avoir leur mauvais côté. Une femme, qui depuis dix ans avait, malgré deux prunelles qui se regardaient de trop près, inspiré à un jeune homme une violente passion, se trouva, par la mort d'un vieux mari, à même de couronner par un second hymen, une constance digne du moyen âge.

Quelques jours avant celui où on devait la conduire à l'autel, la dame entend parler des prodiges opérés sur le strabisme. — Si j'étais avec mes yeux de travers, se dit la fiancée, que sera-ce lorsqu'il pourra lire dans le plein de mes prunelles, dont il ne connaît que la moitié, toute la tendresse que je ressens pour lui ! d'ailleurs, pensa-t-elle avec une certaine inquiétude, d'après ce que j'entends dire et ce que j'ai déjà éprouvé moi-même, on n'a pas de trop de ses yeux dans toute leur intégrité, pour fixer l'amour dans le mariage ! Forte de ce raisonnement, la dame se livra aux mains de l'opérateur, et cinq minutes après elle le remerciait avec deux beaux yeux irréprochables, et qu'animait encore tout l'espoir fondé sur un aussi beau dévouement. Vous dire avec quelle impatience elle attendit la première visite de son futur, combien de fois elle consulta avec terreur son miroir pour se convaincre que ses prunelles ne reprenaient pas leur ancienne voie, est impossible à décrire.

Enfin, l'heure du berger sonna ; mais que devint notre héroïne en voyant son amant s'arrêter à quelques pas d'elle, pétrifié, les traits pâles, bouleversés ; puis, lui saisissant convulsivement les deux mains : — Madame, s'écria-t-il, qu'avez-vous, qu'avez-vous ? répondez. Pourquoi ce regard fixe... ces prunelles qui me menacent ?... Mon amour est-il chargé ? Ah ! par pitié, madame, regardez-moi comme vous le faites depuis dix ans, comme vous le faites hier, comme vous l'avez encore ce matin... Vos yeux d'autrefois, madame, qu'avez-vous fait de vos yeux ? Et le malheureux tomba accablé dans un fauteuil ! Rien ne put le faire revenir de son désespoir... Cette visite fut la dernière... Quelques personnes assurent que la dame offre la moitié de sa fortune à quiconque remettra ses yeux dans leur première position ; d'autres qu'elle s'est déjà laissée persuader qu'on pouvait plaire avec les yeux au milieu du visage. Cette version nous paraît plus vraisemblable. »

Décédé, à Halifax, le 7 du courant, à l'âge de 27 ans, PHILIPPE AUGUST DE GASPE, Écuyer, junior, Rapporteur de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, ci-devant de cette ville.

ANNONCES.

LIVRES DE COLE, &c.

chez

T. CART & CO.

Chien d'Or, Rue Buade.

ILS ont constamment un assortiment considérable de livres d'école en langues anglaise, française et latine, qu'ils offrent en vente à des termes avantageux aux marchands et maîtres d'écoles, ainsi qu'au public en général, parmi lesquels se trouvent les suivants, savoir : —

FRANÇAIS. — Arithmétique ; Histoire ancienne ; Histoire romaine ; Abrégé de l'Histoire de France, nouvelle publication ; Histoire du Canada ; Histoire sainte ; Histoire naturelle ; Grammaire de L'Honnond ; Grammaire de Léquin ; Grammaire de Siret ; Grammaire de Levisac ; Grammaire de Chamblaud ; Géographie moderne ; Catéchisme historique ; Paléontologie simple et double ; Cours d'éducation, par Perrault ; Dictionnaires de la Langue Française ; Dictionnaire Français-Latin ; Dictionnaire Latin Français ; Vocabulaire de Perrin ; Tables de Perrin ; Exercices de Chamblaud ; Dictionnaire de Boyer ; Dictionnaire de Nugent.

LATIN. — Institutions Philosophiques ; Grammaire de Eton, Grammaire d'Adams ; Rudiments de Rudiman ; Introduction de Mair ; Grammaire de Mair ; Grammaire latine de l'Honnond ; Epitome Historiae Sacrae ; Delectus ; Bellum Catilinarium, (Sallust.) Ovidii Metamorphoseon ; Julii Caesaris Commentarii ; Virgilii Maronis ; Opera Horatii Flacci ; Titus Livius ; Orationum Tullii Ciceronis ; Dictionnaire d'Entiek ; Dictionnaire d'Ainsworth ; Cornélii Nepotis ; Sallustii ; De Viris Illustribus ; Quintus Curtius ; Commentarii Caesaris ; Cicero — Brutus — Archia postea — pro Ligario — pro Marcello — pro Milone Conclones Rhetorice ; Cornélius Nepos avec dictionnaire ; Sinaonima Latins ; Dictionnaire de Bondol, latin-français ; Dictionnaire de l'Allement, français-latin ; Dictionnaire de Noël, français-latin, latin-français ; Horace ; Prosodie Latine de Lechevalier ; Prosodie d'Aubert Aulet ; Quinte Curce — Salluste ; Taciti de Moribus Germanorum ; Virgile.

Aussi — Livres de dévotion reliés en basain, en veau et en maroquin, doré, &c. &c.

La Grammaire de Siret, pour apprendre l'Anglais, est approuvée de presque tous les séminaires en cette province.

Québec, 13 Mars 1841.

A VENDRE OU A LOUER, cette superbe propriété, rue St. Olivier, ci devant la résidence de Mr. René Guirouet ; s'adresser au sous-signe ANT. A. PARENT, Notaire.

Québec, 7 Mars 1841.

Leçons de Piano Forte

à être données à domicile, aux prix les plus modérés. — S'adresser à ce bureau. Québec, 7 Mars, 1841.

Le sous-signe informe respectueusement le public que son imprimé renfermant un matériel assez considérable, il peut confectionner les ouvrages suivants, au plus court avis, dans l'une ou l'autre langue : — Affiches, grandes et petites ; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur ; Catalogues, Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux fanfares, Cartes de visites, Blanches pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. J. V. DE LORME.

Québec, 7 Mars 1841.